

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 22 juillet à 19 h 00, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme BOCH Jocelyne, Mme GUIRAO Céline, M. CAQUET Patrice, Mme CARTIER-MOULIN Danielle, Mme MALLINJOURD Mireille, M. ZUNINO Xavier, M. FRANCHIOLO Roger, Mme DULLIN Sandra, M. GERMAIN Didier, Mme FLEYS Sandrine, Mme MONGELLAZ Anna, M. MOULIN Laurent, Mme THOME Emmanuelle, M. MONTESSUIT Vincent, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, M. BOUSSIS Mohamed, Mme BARILLIER Agnès.

Absent(s) : M. BASTIEN David (procuration à M. MONTESSUIT Vincent), M. LECOMTE Jérôme (procuration à M. MARTIN Jean-Claude), M. THEVENON Julien (Procuration à Mme BARILLIER Agnès), Mme CLARENS Lyne (Procuration à M. BOUSSIS Mohamed), M. JABIOL Alexandre (Procuration à M. GERMAIN Didier)

Secrétaire : M. Patrice CAQUET a été élu secrétaire de séance

Date d'envoi de la convocation : 17 juillet 2020

D'une part,

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les comptes-rendus des séances du 07 et 11 juillet 2020.

- Sur le compte-rendu du 07 juillet, Monsieur Mohamed BOUSSIS souhaite apporter une précision sur son abstention pour le vote du budget primitif 2020. Il indique que son abstention était relative, comme celle de Madame Agnès Barillier à la méconnaissance du projet de l'agrandissement de l'école maternelle. Ceci étant, celui-ci est adopté avec 21 voix « pour » et 2 abstentions.
- Le compte-rendu du 11 juillet est adopté à l'unanimité.

D'autre part,

Monsieur le Maire fait état d'un échange avec la Préfecture de Haute-Savoie, sur la désignation des représentants dans les organismes extérieurs notamment la possibilité offerte aux collectivités territoriales, et à titre dérogatoire, (*consécutif au COVID 19*) de décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats fermés.

La délibération prise lors de la séance du 07 juillet 2020 sera modifiée en conséquence pour l'élection des délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal du Pas d'Alby (SIPA).

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERTIONS

Détermination du nombre de représentants auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En application de l'article 123-4 du Code de l'Action Sociale des Familles, relatif aux centres communaux d'action sociale, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, compris entre quatre et huit, est fixé par le Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration comprend également des membres nommés par Monsieur le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de fixer à **sept** le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Désignation des Représentants auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En application des articles R 123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 08 avril 2014 a décidé de fixer à 7, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Sur demande de Monsieur le Maire, le vote à main levée a été adopté à l'unanimité en lieu et place du vote à bulletin secret.

En effet, ce vote à main levée a été permis, car en amont de cette réunion de conseil municipal l'ensemble des élus avait été consulté sur leur souhait de participer au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La liste unique composée de sept membres a été présentée :

- Mme MALLINJOURD Mireille
- Mme MONGELLAZ Anna
- Mme FLEYS Sandrine
- Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie
- Mme THOME Emmanuelle
- Mme CLARENS Lyne
- Mme BOCH Jocelyne

Le vote, qui s'est déroulé à main levée, a donné les résultats suivants :

- Nombre de votes à main levée (y compris vote par procuration) : 23
- Abstention : 0

- Contre : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Mme MALLINJOURD Mireille
- Mme MONGELLAZ Anna
- Mme FLEYS Sandrine
- Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie
- Mme THOME Emmanuelle
- Mme CLARENS Lyne
- Mme BOCH Jocelyne

Détermination du vote pour l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA)

Monsieur le Maire rappelle :

L'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 ».

L'article L. 2122-7 du CGCT impose une élection « au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Toutefois, **à titre dérogatoire**, l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 permet aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le choix du vote à main levée pour l'élection des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, le vote à main levée pour l'élection des Délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby.

Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA)

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'aspect dérogatoire, en article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, permet aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI de décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés ;

Considérant la délibération du conseil municipal n°2020-22-07-2/4 en date du 22 juillet 2020 adoptant à l'unanimité le vote à main levée, pour l'élection des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, 4 délégués titulaires et un délégué suppléant doivent être élus ;

Monsieur le Maire fait appel à candidatures :

1^{ER} Délégué : Madame Danielle CARTIER-MOULIN

Nombre de votants : 23

Dont 5 procurations

Appel des votes : 20 voix « pour » et 3 abstentions

Majorité absolue 11

Madame Danielle CARTIER-MOULIN est élue déléguée titulaire auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY.

2^{ème} Délégué : Monsieur Jérôme LECOMTE

Nombre de votants : 23

Dont 5 procurations

Appel des votes : 20 voix « pour » et 3 abstentions

Majorité absolue 11

Monsieur Jérôme LECOMTE est élu délégué titulaire auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY.

3^{ème} Délégué : Madame Jocelyne BOCH

Nombre de votants : 23

Dont 5 procurations

Appel des votes : 19 voix « pour » et 4 abstentions

Majorité absolue 10

Madame Jocelyne BOCH est élue déléguée titulaire auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY.

4^{ème} Délégué : Monsieur Roger FRANCHIOLO

Nombre de votants : 23

Dont 5 procurations

Appel des votes : 20 voix « pour » et 3 abstentions

Majorité absolue 11

Monsieur Roger FRANCHIOLO est élu délégué titulaire auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY.

Délégué suppléant : Monsieur David BASTIEN

Nombre de votants : 23

Dont 5 procurations

Appel des votes : 20 voix « pour » et 3 abstentions

Majorité absolue 11

Monsieur David BASTIEN est élu délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY.

Monsieur Mohamed BOUSSIS s'est présenté et n'a pas été élu au vu des suffrages obtenus :

Nombre de votants : 23

Dont 5 procurations

Appel des votes : 3 voix « pour » 12 voix « contre » et 8 abstentions

Majorité absolue 8

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Nouvel exécutif du Grand Annecy

Suite à l'élection du nouvel exécutif du Grand Annecy, Madame Frédérique LARDET a été élue présidente. Elle est accompagnée de 15 vice-présidents, 11 conseillers communautaires délégués, donc Monsieur le Maire à la « Prospective territoriale ».

Après une première réunion de bureau, il est prévu que celui-ci se réunisse tous les vendredis matin, avec une conférence des maires mensuellement, et des interactions avec les conseils municipaux.

Madame la Présidente s'est engagée à rendre visite à chaque conseil municipal des communes du Grand Annecy.

A la question de Monsieur Vincent MONTESSUIT sur le recours engagé auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE par Monsieur Jean-Luc RIGAUT sur le résultat du 2^{ème} tour des élections municipales, Monsieur le Maire ne peut apporter de réponse sur son issue. Toutefois, si les élections étaient annulées, il faudrait réélire un nouvel exécutif pour le Grand Annecy.

Madame Fabienne DULIEGE 10^{ème} vice-président (Agriculture & alimentation), Monsieur François LAVIGNE-DEVILLE – Conseiller délégué (Artisanat) et Monsieur Jean-Claude Martin, Conseiller Délégué (prospective territoriale) représentent le Pays d'Alby.

Monsieur le Maire rappelle que :

- L'enquête menée auprès de la population du Grand Annecy, « IMAGINE LE GRAND ANNECY » a permis de dégager des actions prioritaires, qu'il sera nécessaire de travailler avec le cas échéant des études complémentaires.
- Le travail en Commissions et groupes de travail serait un axe à privilégier à l'avenir.
- La volonté d'engager des discussions avec le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby.

Commissions thématiques du Grand Annecy

Le Grand Annecy a mis en place six commissions thématiques auxquelles les conseillers municipaux peuvent participer :

1. Finances & Administration Générale ;
2. Economie & Enseignement Supérieur ;
3. Grand Age & Autonomie ;
4. Transition écologique & Environnement ;
5. Infrastructures & Mobilités ;
6. Aménagement du territoire & Habitat ;

Après échanges entre les membres de l'Assemblée, les conseillers municipaux suivants ont présenté leur candidature :

- **Finances et Administration Générales** : NEANT
- **Economie et Enseignement supérieur** : M. Jean-Claude MARTIN - Mme Agnès BARILLIER (thématique économie circulaire de préférence). M. Mohamed BOUSSIS

- **Grand Age et autonomie** : Mme Mireille MALLINJOURD
- **Transition écologique et environnement** : Mme Agnès BARILLIER – M. Patrice CAQUET
- **Infrastructures et mobilités** : M. Roger FRANCHIOLO (transports en commun) – M. Vincent MONTESSUIT (déplacements doux – pistes cyclables)
- **Aménagement du territoire et habitat** : Mme Jocelyne BOCH – M. David BASTIEN

D'autre part, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les organismes extérieurs auprès desquels des conseillers municipaux peuvent également siéger.

Comme précédemment, s'en suit un échange parmi les membres de l'Assemblée et les élus suivants se sont portés candidats :

- **SCOT** (Schéma de Cohérence territoriale) : M. Jean-Claude MARTIN – Titulaire – Mme Agnès BARILLIER – Suppléante
- **SILA** (Syndicat Mix du Lac d'Annecy- Assainissement – Protection du lac d'Annecy et élimination des déchets) Néant
- **SMIAC** (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran) M. Jean-Claude MARTIN – Mme Agnès BARILLIER
- **Office du Tourisme d'Annecy** : M. Laurent MOULIN
- **CIAPH** (Commission Intercommunale aux personnes à mobilité réduite): M. Mohamed BOUSSIS

Il est précisé que l'ensemble des organismes mentionnés ci-dessus, possède tous un site internet (ou onglet de support – Grand Annecy/Préfecture/Département) qui peut être consulté régulièrement pour obtenir des informations complémentaires.

Nouvel exécutif du Syndicat Intercommunal du Pays d'ALBY (SIPA)

Le 20 juillet 2020, le nouvel exécutif du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby a élu son président.

Madame Jocelyne BOCH succède à Madame Marie-Luce PERDRIX.

Ces élections se sont déroulées dans un climat très tendu.

Madame Jocelyne BOCH prend la parole et rappelle les 2 candidatures à la présidence, à savoir Monsieur Jacques ARCHINARD, Maire d'HERY SUR ALBY et elle-même.

Après trois tours de scrutin (égalité des voix entre les candidats) Madame Jocelyne a été élue au bénéfice de l'âge (conformément aux textes en vigueur).

S'en est suivi l'élection des vice-présidents. Selon le choix de Madame la Présidente, le bureau est moins élargi qu'auparavant afin de laisser de « l'espace » aux communes aujourd'hui non adhérentes mais qui souhaiteraient dans l'avenir intégrer ce syndicat.

Monsieur Gilles ARDIN, Maire de CHAPEIRY a été élu 1^{er} vice-président, Madame Noëlle DELORME, Maire d'ALLEVES, 2^{ème} vice-présidente (Enfance et Jeunesse).

En absence de vice-président en charge des sports et de la Culture, Madame la Présidente en assumera l'intérim.

Madame Jocelyne BOCH fait état de ses prochaines rencontres avec l'ensemble des maires qui ne sont pas à ce jour partenaires du SIPA et souhaite instamment pour le Pays d'Alby le retour à un climat apaisé afin de travailler pour le bien de tous.

Madame Agnès BARILLIER souhaite connaître les raisons qui ont motivées une telle situation entre les différents partenaires.

Monsieur le Maire retrace brièvement l'historique de la situation, dans un premier temps avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et son rattachement à l'Agglomération du Grand Annecy (impossibilité de rester en l'état car le territoire du Pays d'Alby ne représentait pas 15 000 habitants), et dans un deuxième temps les échanges difficiles pour la rétrocession des biens entre le Grand Annecy, la Commune d'ALBY SUR CHERAN et le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby créé pour la reprise des compétences rétrocédées par le Grand Annecy.

Monsieur Vincent MONTESSUIT interroge Monsieur le Maire sur la possibilité d'une commune de sortir du Syndicat. Si la réponse peut être positive, l'enjeu financier reste une question majeure à laquelle il est difficile de répondre aujourd'hui.

Aménagement de la Combe :

Madame LARROQUE, Commissaire-enquêteur pour la levée de la servitude de projet de la Combe est venue se présenter en mairie.

L'enquête-publique aura lieu du 7 septembre au 08 octobre 2020 inclus.

Pour la commune, il y aura 2 permanences :

- Samedi 19 septembre – salle du Conseil Municipal de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 07 octobre – Salle du Conseil Municipal de 9 h 00 à 12 h 00

2 autres permanences auront lieu au Relais Territorial (Pôle)

- Lundi 7 septembre de 8 h 30 à 11 h 30
- Jeudi 8 octobre de 14 h 00 à 17 h 00

Avant l'ouverture de cette enquête publique une information auprès de la population sera diffusée.

QUESTIONS DIVERSES

Concert du 24 juillet : Pour cette animation, l'ensemble des règles sanitaires seront respectées (gel, distanciation et port du masque recommandé).

Courrier du Syane : Dans le cadre du soutien à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, le SYANE a transmis un courrier dans le cadre de ses prérogatives, qu'il pouvait apporter une financière aux collectivités dans leurs actions d'économie d'énergie. Les dossiers doivent être déposés avant le 28 août 2020.

Délégué à la Prévention routière : Dans le cadre de la nomination d'un délégué communal à la prévention routière, Monsieur Roger FRANCHIOLO s'est présenté et a été élu à l'unanimité.

Travaux communaux : Monsieur Patrice CAQUET, Adjoint aux Travaux présente à l'Assemblée l'avancement des travaux sur la commune :

- Les travaux de l'aménagement de la route de Saint-Félix se poursuivent normalement. Les entreprises seront en congés annuels à compter 7 août jusqu'au 17.
- Début des travaux de rénovation de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle (23 juillet 2020)
- Reprise de la résine que la partie haute du Vieux Bourg (courant août)
- Mur d'entraînement du tennis prochainement achevé.

Monsieur Mohamed BOUSSIS souhaite la mise en place d'une entraide citoyenne afin d'aider les personnes ne pouvant se rendre en déchèterie et éviter ainsi les dépôts sauvages auprès des containers.

Constitution d'un groupe de travail pour l'aménagement de la Place de l'Eglise

Monsieur Patrice CAQUET informe l'Assemblée qu'il souhaite constituer un groupe de travail pour l'aménagement de la Place de l'Eglise. Une première réunion devrait avoir lieu en septembre.

Ont été désignés : Mme Emmanuelle THOMÉ, Madame Lyne CLARENS, Madame Sandra DULLIN, Monsieur Roger FRANCHIOLO, Monsieur Vincent MONTESSUIT, Monsieur David BASTIEN.

Arrêté préfectoral « Sécheresse »

Le département de la Savoie, a pris un arrêté « sécheresse ». Celui de la Haute-Savoie devrait être pris prochainement.

Monsieur Vincent MONTESSUIT demande que l'information faite au public soit rédigée de façon plus ludique.

Agent d'accueil – Office du Tourisme Grand Annecy

Après négociations avec l'Office du Tourisme du Grand Annecy, un agent d'accueil (basé au Musée de la Cordonnerie) a été recruté pour la période du 13 juillet au 15 août 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25

Le Maire,

 Jean-Claude MARTIN